



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavalier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 3 avril 2018

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le SE-Unsa a enquêté auprès des collègues de l'ASH.

Plusieurs conclusions s'imposent suite à cette enquête :

- L'ASH est un sigle, oui, mais ce sont des métiers, des situations différentes et des besoins différents
- Ce sont des métiers, mais un même engagement .
- C'est une profession très mobilisée même si parfois un peu découragée.
- Quelle évolution pour l'avenir pour ces métiers de l'ASH
- Les enseignants de l'ASH sont mobilisés pour leurs élèves et leurs métiers.
- Ce sont des enseignants qui gagnent à être connus : ils voudraient que leurs missions soient mieux connues et reconnues, y compris parfois de leurs collègues.
- Le défi de l'inclusion est à relever : c'est un engagement permanent avec les collègues des classes ordinaires.

-

Nous allons valider aujourd'hui les départs en formation CAPPEI.

Nous tenons tout d'abord à signaler le très mauvais calibrage quant à l'accueil des collègues intéressés par cette réunion. Plus de 120 personnes dans l'amphi 100 de l'ESPE...

Le point positif est que les collègues sont de plus en plus nombreux à s'intéresser au sujet des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers. Les collègues sont prêts à s'engager sur une formation pour valoriser leur enseignement et se montrer experts auprès de TOUS leurs élèves.

Une cinquantaine de dossiers de candidature a été déposée auprès des services. Seuls 21 départs possibles... C'est trop peu au regard des besoins sur le terrain et de la diversité croissante des publics accueillis dans les classes.

Vous le savez, Madame la Directrice Académique, le SE-Unsa n'est pas opposé à l'Inclusion. Mais donnons-nous les moyens de plus et mieux former. En effet, nous avons eu de nombreux retours négatifs sur la formation : formation non adaptée, aucune bienveillance, surcharge de travail...

Beaucoup de collègues exercent en enseignement spécialisé sans pouvoir accéder à une formation diplômante. Nous avons perdu la logique selon laquelle un enseignant se forme puis va exercer en ASH.

Aujourd'hui et depuis quelques années, partir en formation spécialisée nécessite un passage en ASH sans être un enseignant spécialisé. Cela veut-il dire qu'il faut avoir goûté à l'ASH pour partir en formation ?

Le besoin en formation est bien réel. Notre monde évolue, nos carrières s'allongent et nos conditions de travail ne s'améliorent pas. La possibilité de mobilité professionnelle pour les professeurs des écoles reste inadaptée avec des moyens de formation et de reconversion anecdotiques.

Si effectivement le besoin sur les parcours «enseigner en ULIS et/ou UE» est prégnant et justifie la proposition de plusieurs départs que nous ne pouvons que saluer, le besoin sur les parcours RASED l'est tout autant. La formation pour enseigner en SEGPA a été désertée par les candidats. Pourtant, les supports ne sont pas occupés que par des collègues spécialisés.

Le SE-Unsa réaffirme la nécessité d'un enseignement de qualité, qui plus est auprès des enfants à besoins éducatifs particuliers et restera vigilant pour que la formation CAPPEI soit pérenne, organisée et calibrée entre le 1er et le 2nd degré. Nous aimerions une transparence sur les candidatures 2nd degré dans la mesure où il y a concurrence sur les supports ULIS collège et SEGPA... Nous réitérons la demande faite lors du dernier CTA sur la tenue d'un groupe de travail commun 1er et 2nd degrés sur ces supports offerts aux deux degrés. Nous refusons l'idée que tous les nouveaux supports liés aux ouvertures soient « réservés » aux collègues du 2nd degré désirant s'engager dans la formation CAPPEI.

Le SE-Unsa rappelle ici son inquiétude quant au mouvement à venir sur les postes spécialisés.

Tout collègue spécialisé, quel que soit son diplôme, peut aujourd'hui s'asseoir sur n'importe quel poste spécialisé et l'obtenir à titre définitif...

Nous demandons dès aujourd'hui une analyse fine à l'issue du mouvement 2018.

Nous resterons vigilants quant à l'évolution que pourrait induire cette modification dans la note de service 2018